

Convocation **à l'Assemblée Générale Ordinaire** **de la FFESSM – Annecy 2025**

Marseille, le 29 septembre 2025

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les responsables des Structures Commerciales Agréées,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous les principaux renseignements concernant notre prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

1 – Organisation

Lieu :

Organisé par la FFESSM, avec le concours du Comité Départemental de Haute-Savoie, notre congrès national aura lieu à :

Cap Périaz
100 avenue de Périaz
74600 SEYNOD

Le samedi 6 décembre 2025

- de 8 h 30 à 19 h 00 : - Accueil par le CODEP et le siège fédéral
- de 9 h 00 à 12h15 : - Débats / Animations sujets transversaux
- de 14 h 00 à 19 h 00 : - Assemblée Générale Ordinaire des membres
(Associations, Sca)

Le dimanche 7 décembre 2025

- de 9 h 00 à 12 h 30 : - Assemblée Générale Ordinaire (suite et fin)

Les commissions se tiendront à votre disposition dans le hall d'accueil du Cap Périaz pour vous présenter leurs activités pendant la durée de l'Assemblée Générale (espaces identifiés).

Le secrétariat fédéral ainsi que le Comité Départemental de Haute-Savoie seront à votre disposition, dans le hall, pour vous fournir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin, du samedi matin au dimanche midi.

Vous trouverez tous les renseignements nécessaires pour la logistique sur le site de l'Assemblée Générale du CODEP de Haute-Savoie : <https://agn2025.ffessm.fr>

Hébergement et repas :

- Hôtels :

Vous trouverez la liste des hôtels sur le site de l'assemblée générale : <https://agn2025.ffessm.fr>

- Repas :

Les déjeuners seront organisés au Cap Périaz, leur prix est fixé à : **35,00 €**.

Les réservations des déjeuners et soirée de gala ne se feront que par l'intermédiaire du site internet de l'Assemblée Générale : <https://agn2025.ffessm.fr>

ATTENTION : La vente de tickets repas lors de l'Assemblée Générale ne sera pas possible.

Soirée de gala :

La soirée de gala se tiendra le samedi 6 décembre, à 20h30, au

**Cap Périaz
100 avenue de Périaz
74600 SEYNOD**

Le prix du repas de gala est fixé à **45,00 €**.

2 – Le Programme

Vous voudrez bien trouver, ci-dessous, le programme des travaux de notre congrès.

Samedi 6 décembre 2025 :

8h30 à 12h30 : - Accueil des participants

Cap Périaz – Hall d'accueil

9 h 00 à 12 h 15 : - Débats et échanges. Thèmes en attente de confirmation.

Cap Périaz – Grande salle

12h30 à 14h00 : Repas – Cap Périaz

14h00 à 19h00 : * **Assemblée Générale Ordinaire :**

* Approbation des résolutions :

- Rapport du Président (Résolution d'adoption)
- Rapport du Secrétaire Général (Résolution d'adoption)
- Rapports du Trésorier Général (Résolutions d'adoption) et du Commissaire aux comptes
- Rapports des commissions nationales avec réunion en plénière
- Autres résolutions d'adoption.

18 h30 : Cérémonie de remise des médailles d'or sur les lieux de l'AG.

19h30 : Apéritif offert par le Comité Régional Auvergne Rhône Alpes – Cap Périaz

20h30 : Repas de Gala – Cap Périaz

Dimanche 7 décembre 2025 :

• 9h00 à 12h30 : Assemblée Générale Ordinaire (Suite)

• 13h00 à 14h30 : Repas – Cap Périaz

4 – Votes

Les votes des résolutions se feront exclusivement par vote électronique. Nous vous communiquerons les modalités ultérieurement. Les identifiants seront adressés sur l'adresse mail personnelle du Président / Gérant de la structure.

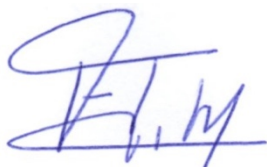
5 – Représentation

Seuls les clubs et les structures commerciales agréées en règle avec la Fédération pourront prendre part aux scrutins. A cet effet, vous devez avoir réglé le montant du droit d'affiliation 2025/2026 (associations) ou du droit d'agrément 2025/2026 (Sca et Scia).

En vous remerciant de l'attention que vous aurez réservée à cette communication, nous restons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les responsables des Structures Commerciales Agréées, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Frédéric DI MEGLIO
Président



Jean Lou FERRETTI
Secrétaire Général

